

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU N° 2021/08

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2021 à 20 h

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un septembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 16 septembre 2021, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 11
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

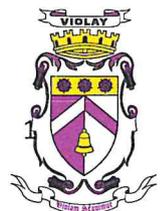
Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
COLLON Colette
POIRON Jean-Pierre
ESCOFET Danièle
BISSAY David

DENIS Chantal
GIROUD Marc
LAURENT Maël
LAURENT Michel

Excusés : BLANCHARD Valérianne pouvoir à LAURENT Michel
CHAVEROT Gilbert pouvoir à PALAIS Jean Claude
PERRIER Guy pouvoir à POIRON Jean Pierre
SERRAILLE Joëlle pouvoir à COLLON Colette

Désignation du secrétaire de séance : PALAIS Jean-Claude



Ordre du jour :

- **Avancement des projets :**
 - Assainissement,
 - Loire Habitat.
- **Délibération :** Suite au départ à la retraite d'Anne-Marie VIGNON au 1^{er} janvier 2022, il est proposé de répartir son poste « cantine » entre Rodolphine JACQUEMOT et Charlène PURAVET :
Ainsi, 2 h 25 sont allouées à Rodolphine JACQUEMOT, de 11 h 15 à 13 h 30 par jour d'école pour la cantine.
Pour ce faire, il convient de créer un poste d'adjoint technique à 25 h hebdomadaires, au 1^{er} janvier 2022, qui comprend la cantine, le ménage de l'école, de la maison médicale, de l'espace 1004, du local SDIS.
- Par ailleurs, il est proposé d'allouer 1 h 50 à Charlène PURAVET (ménage à la cantine de 13h30 à 15h00 les jours d'école).
Il convient donc de créer un poste d'adjoint d'animation à 17 h 25 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2022. Cet horaire comprend ses missions existantes d'ATSEM de 9 h 30 à 11 h 30 et cantine de 11 h 30 à 13 h 30.
- **Délibération :** Suppression de 3 postes (postes à supprimer au 1^{er} janvier 2022) : un poste d'adjoint technique à 17h50 hebdo (agent en disponibilité depuis février 2014), un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 18h00 hebdo (suite départ à la retraite de l'agent titulaire au 1^{er} janvier 2022) et le poste d'adjoint d'animation à 12h50 hebdo (suite au poste modifié de Charlène PURAVET).
- **Délibération :** Modification du règlement des salles pour inclure les dispositions suivantes :
 - la caution sera restituée après encaissement du montant de la location.
 - La location de la salle sera réglée 1 mois avant la date de location.

Délibération : Cantine et périscolaire : tarifs au 1^{er} janvier 2022

Délibérations : Demandes de subventions :

- Assainissement : dossier eaux usées : demande auprès du Département
- Mise en place vidéoprotection : demande auprès de la Région et de l'Etat
- City park : demande au Département au titre de l'enveloppe solidarité 2022

Délibération :

DM Assainissement : modification d'imputation (2315 : + 22 200 € et 203 : - 22 200 €)

DM Lotissement : chapitre 66 : + 300 € - chapitre 011 : - 300 € (frais de dossier sur prêt court terme)

Délibération : Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – motion contre le projet de contrat proposé par l'Etat – voir motion en pièce jointe

Questions diverses

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 15.06.2021**

Séance du 20 juillet 2021	
2021.06.01	CCFE : Révision de l'attribution de compensation 2021
2021.06.02	Organisation du temps scolaire
2021.06.03	Exonération de la TFPB sur la part communale
2021.06.04	Réalisation d'un prêt relais de 300 000 €

• **Avancement des projets :**

➤ **Assainissement**

Les travaux débuteront le 4 octobre. La route du Pin Bouchain sera interdite à la circulation de l'embranchement avec la RD1, vers la pharmacie, jusqu'à la rue de la chapelle.

Les riverains ont tous été prévenus individuellement. Les voitures pourront circuler par le chemin de la chapelle de la place Giroud pour rejoindre la RD49 si besoin, et la rue st Roch restera ouverte jusqu'au 8 novembre. Les PL seront quant à eux déviés par le Pin Bouchain pour accéder à la Sté Rochebillard et Blein, qui a également été prévenue. Les travaux dureront entre 6 et 7 semaines.

Une délibération pour effectuer une demande de subvention supplémentaire au Département est proposée au Conseil Municipal. Il est précisé que l'agence de l'eau Loire Bretagne a entériné une subvention de 175.000 euros sur le montant total, en sachant que le séparatif n'est pas subventionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département.

➤ **Loire Habitat**

Une première réunion de chantier a eu lieu mardi 14 septembre. Les travaux de préparation de chantier débuteront également le 4 octobre. La rue St Roch sera fermée à partir du 8 novembre.

• **Délibération : Personnel communal : Création de postes**

Suite au départ à la retraite d'Anne-Marie VIGNON au 1^{er} janvier 2022, il est proposé de répartir son poste « cantine » entre Rodolphine JACQUEMOT et Charlène PURAVET :

Ainsi, 2h25 sont allouées à Rodolphine JACQUEMOT, de 11h15 à 13h30 par jour d'école pour la cantine.

Pour ce faire, il convient de créer un poste d'adjoint technique à 25 h hebdomadaires, au 1^{er} janvier 2022, qui comprend la cantine, le ménage de l'école, de la maison médicale, de l'espace 1004, du local SDIS.

Par ailleurs, il est proposé d'allouer 1h50 à Charlène PURAVET (ménage à la cantine de 13h30 à 15h00 les jours d'école).

Il convient donc de créer un poste d'adjoint d'animation à 17 h 25 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2022. Cet horaire comprend ses missions existantes d'ATSEM de 9h30 à 11h30 et cantine de 11h30 à 15h00.

A partir de janvier 2022, la poste sera ouverte tous les matins et le mardi et jeudi après-midi.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création des postes proposés.

- **Délibération : Personnel communal : suppression de postes**

Suppression de 3 postes (postes à supprimer au 1^{er} janvier 2022) : un poste d'adjoint technique à 17h50 hebdo (agent en disponibilité depuis février 2014), un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 18h00 hebdo (suite départ à la retraite de l'agent titulaire au 1^{er} janvier 2022) et le poste d'adjoint d'animation à 12h50 hebdo (suite au poste modifié de Charlene PURAVET).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la suppression des postes énoncés.

- **Délibération : Modification du règlement de l'Espace Violay 1004** pour inclure les dispositions suivantes :

- ✓ La location de la salle sera réglée 1 mois avant la date de location.
- ✓ En cas de motif impérieux (décès, maladie-épidémie, accident), la location sera restituée en totalité.
- ✓ Dans tous les autres cas, l'acompte (qui passe de 20 à 30 %) sera conservé.
- ✓ La Commune se réserve le droit de relouer la salle en cas de désistement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le règlement modifié.

- **Délibération : Cantine et périscolaire : tarifs au 1^{er} janvier 2022**

Mme le Maire, conformément à ce qui avait été envisagé en 2020 lors de l'intégration du coût du logiciel cantine dans les tarifs, propose de ne pas augmenter la cantine en 2022 en accord avec l'EHPAD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter le tarif du repas de la cantine scolaire.

Compte tenu des conditions imposées dans le cadre des mesures covid et du nombre d'enfants, la cantine demeure à l'Espace Violay 1004.

- **Délibérations : Demandes de subventions :**

- ✓ **Assainissement** : dossier eaux usées : Une demande d'aide auprès du Département est possible, il convient donc de déposer la demande rapidement.

Le Conseil Municipal approuve le projet à l'unanimité et autorise Mme le Maire à solliciter la subvention.

- ✓ **Mise en place vidéoprotection** : demande auprès de la Région et de l'Etat – En 2016, une étude avait été réalisée par la gendarmerie, suite à plusieurs cambriolages. La gendarmerie insiste sur le caractère passant des deux départementales qui traversent la commune, et donc de l'aide précieuse que la vidéoprotection pourrait leur apporter. De plus, la vidéoprotection est un moyen efficace pour dissuader les cambrioleurs ou les personnes malintentionnées qui dégradent l'espace public. La Région vient de voter des crédits importants pour les aides aux communes en matière de vidéoprotection.

Mr Laurent fait remarquer le caractère intrusif de ces caméras.

Mme le Maire précise qu'il ne s'agit pas de faire du voyeurisme, mais bien d'une possibilité pour la gendarmerie d'accroître son efficacité en cas de plainte, les propriétés privées sont d'ailleurs floutées.

Le dispositif « voisins vigilants », qui est complémentaire, pourra être relancé parallèlement.

Le Conseil Municipal approuve le projet et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions. Cette opération sera inscrite au BP 2022.

2 abstentions : M. LAURENT et Mme BLANCHARD (pouvoir à Mr Laurent)

✓ **City park** : Le parc multisport devrait voir le jour au premier semestre 2022. Une subvention a été sollicitée au titre de l'ANS (terre olympique 2024). Il convient également de déposer une demande d'aide auprès du Département au titre de l'enveloppe solidarité 2022 (env. 7.000 €).

Le Conseil Municipal approuve le projet à l'unanimité et autorise Mme le Maire à solliciter la subvention. Cette opération sera inscrite au BP 2022.

- **Délibération : Budget**

- ✓ **DM Assainissement** : modification d'imputation (2315 : + 22 200 € et 203 : - 22 200 €)

- ✓ **DM Lotissement** : chapitre 66 : + 300 € - chapitre 011 : - 300 € (frais de dossier sur prêt court terme)

Le Conseil Municipal approuve les Décisions Modificatives qui lui sont présentées.

- **Délibération : Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025** – motion contre le projet de contrat proposé par l'Etat –

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;**
- **Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021 – 2025 ;**
- **Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,**
- **Demande un maillage territorial efficient des personnes de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face,**
- **Autorise le Maire à signer tout document afférent.**

- **Questions diverses**

- ✓ **Ecole** : Mme le Maire remercie Didier Triomphe qui est venu nettoyer les sols de l'école gracieusement. Un nettoyage supplémentaire pour toutes les classes sera effectué pendant les vacances de la Toussaint.

- ✓ **Comité des fêtes** : A ce jour, le comité des fêtes n'existe plus. La question se pose pour les Bons de Noël qui sont abondés par cette association à hauteur de 5,50 € par bon, ce qui ferait un total d'environ 1265 €. Légalement, il n'est donc plus possible de disposer de cette subvention. De ce fait, le bon de Noël 2021 sera réduit cette année.

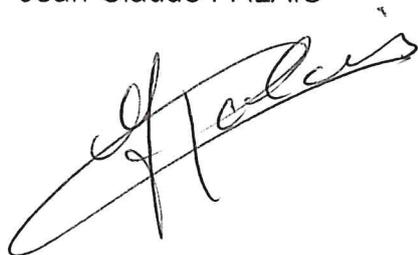
Le CCAS adressera un courrier aux associations afin de connaître le montant de leur participation.

- ✓ **SMAELT** : Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Poyat : Deux ouvrages busés seront supprimés cette année (sur les 4 prévus) et remplacés par des ponts cadre. Une réunion de lancement/présentation des chantiers aura lieu

avec les propriétaires / riverains une fois que la date de lancement du chantier aura été calée avec l'entreprise. Les deux autres ouvrages en aval seront prévus dans le prochain contrat de rivière.

- ✓ **Diagnostics d'exploitation réalisés** : Une synthèse des diagnostics d'exploitation (sont pris en compte la ressource en eau, les rejets de lisiers...) sera réalisée par la chambre d'agriculture. Seize diagnostics ont été réalisés sur la partie du département de la Loire dont un sur Violay.
- ✓ Une **journée sur les haies** est prévue le 27 octobre de 9h30 à 14h, à St Martin Lestra. Des informations seront données sur le dispositif mis en place, les agriculteurs, les collectivités et les entreprises d'entretien des haies ou des chemins sont invités. La journée se terminera par la visite d'une exploitation qui a su tirer partie de ce dispositif.
- ✓ **FOREZ EST** : Forez Est a mis au budget une aide concernant la requalification de friches en centre bourg, d'un montant max. de 150.000 euros. Cette aide pourrait intervenir pour réhabiliter la scierie Giroud. Mme le Maire présentera une délibération au prochain CM pour faire un appel d'offre auprès des bureaux d'études, l'idéal serait que ce projet voit le jour au plus tard en 2024. Mme le Maire rappelle que nous avons un réel problème avec la cantine qui monopolise l'espace Violay 1004 et contraint les locations uniquement sur le WE.
- **Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2021** :
 - 26 octobre
 - 7 décembre

Le Secrétaire,
Jean-Claude PALAIS



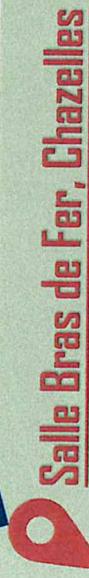
Fait en Mairie, le 21 septembre 2021,
Le Maire,
Véronique CHAVEROT.



INVITATION JOURNEE TECHNIQUE : LA GESTION DURABLE DES HAIES

Le MARDI 19 OCTOBRE 2021
de 9h30 à 16h à Chazelles sur Lyon

A destination des élus
et agents des collectivités



9H30 -12H Interventions

Gestion durable des haies : De quoi parle-t-on ?

Rôle des haies, Principes de gestion et Label haie, Mise en œuvre et matériels existants
Fédérations de chasse de la Loire et du Rhône
Mission Haies Auvergne Rhone Alpes

Les outils réglementaires pour protéger les haies
Mission Haies Auvergne Rhone Alpes

Retour d'expérience de commune ayant mis en place la gestion durable
Commune de Balbigny



14H-16H Démonstrations de matériels
Epareuse, Lamier, Sécateur ... Au pied des haies



Inscriptions Journée et buffet ICI (avant le 11 octobre)- Pass sanitaire demandé

Organisé et financé par :



Contact :
Justine LAGREVOL -
SIMA Coise - 06 78 46 21 98

Avec le concours de :